

## AVIS PUBLIC CONCERNANT LA TENUE D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE JEUDI 25 AVRIL 2024 À 18 H 30 SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1199-2

1. La Ville de Mascouche tiendra une assemblée publique de consultation le **jeudi 25 avril 2024, à 18 h 30**, à la salle du conseil municipal située au 3038, chemin Sainte-Marie, à Mascouche, sur le projet de règlement mentionné ci-dessous et adopté par le conseil municipal lors de sa séance du 25 mars 2024 :

### **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1199-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1199 RELATIF AUX PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE 1199 AFIN DE SOUSTRAIRE LES ZONES CC 218, RA 201, RA 203, RA 433 ET RA 436**

Le projet de Règlement numéro 1199-2 ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire. Le projet de règlement a pour objet :

- Soustraire les zones RA 201 et RA 203 du règlement. Il ne sera plus possible de déposer un plan d'aménagement d'ensemble pour ces secteurs.
  - Soustraire les zones CC 218, RA 433 et RA 436 du règlement. Il ne sera plus possible de déposer un plan d'aménagement d'ensemble pour ces secteurs.
2. Au cours de l'assemblée publique mentionnée au paragraphe 1, le projet de Règlement numéro 1199-2 sera expliqué et les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendus.
  3. Ce projet de Règlement numéro 1199-2 peut être :
    - Consulté sur le site internet de la Ville, à l'adresse suivante : <https://mascouche.ca/mairie/avis-publics/>;
    - Obtenu par courrier électronique à l'adresse suivante : [greffe@mascouche.ca](mailto:greffe@mascouche.ca);
    - Obtenu sans frais, par toute personne qui en fait la demande, au bureau de la greffière à l'hôtel de ville située au 3034, chemin Sainte-Marie ;
    - Obtenu par une demande par téléphone au 450 474-4133, poste 2810.
  4. Les zones visées par le projet de Règlement numéro 1199-2 sont situées approximativement :
    - Zone RA 201 : terrains entre le chemin Pincourt, la rivière et approximativement la rue Bois-Francis et l'avenue de Normandie;
    - Zone RA 203 : grands terrains entre le chemin Pincourt et approximativement l'avenue Lafleur, la rue des Érables et l'avenue de Normandie;
    - Zone CC 218 : terrain du golf;
    - Zone RA 433 : grands terrains de part et d'autre du chemin des Anglais, près de la courbe Cole;
    - Zone RA 436 : grands terrains entre le golf et le bout du boulevard Raymond.

Le plan démontrant les secteurs concernés par ce projet de règlement peut être visionné sur le site internet de la Ville, à l'adresse suivante : <https://mascouche.ca/mairie/avis-publics/>.

Donné à Mascouche le 17 avril 2024.

L'assistant-greffier,

**Original signé par**

Me Charles Turcot